

Manitoba

Résumé du plan annuel du Programme Canada-Manitoba de réponse
tarifaire pour la main-d'œuvre 2025-2026 dans le cadre de l'Entente
Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail

SOMMAIRE

Le financement de 2,2 M\$ prévu pour 2025-2026 dans le cadre du Programme Canada-Manitoba de réponse tarifaire pour la main-d'œuvre vient compléter le financement de base de 50,8 M\$ de l'Entente sur le développement du marché du travail pour soutenir les travailleuses et travailleurs, les entreprises et les collectivités du Manitoba. Le programme apportera un soutien aux Manitobaines et Manitobains qui ont perdu ou qui risquent de perdre leur emploi en raison des tarifs et à celles et ceux qui participent à des accords de travail partagé.

Du financement sera fourni pour appuyer la main-d'œuvre et les entreprises des secteurs de l'acier, du bois d'œuvre résineux et d'autres secteurs touchés par les tarifs douaniers, notamment la construction, l'agriculture, la fabrication, le commerce de gros, ainsi que le transport et l'entreposage.

Le programme 2025-2026 s'attaque aux répercussions directes des tarifs tout en faisant avancer des priorités à long terme en gonflant les effectifs de secteurs stratégiques de l'industrie et des métiers spécialisés, comme la construction et la fabrication. Le financement servira à offrir de la formation pour des emplois recherchés, à renforcer la main-d'œuvre et à promouvoir la diversification des chaînes d'approvisionnement, tout en aidant les employeurs à conserver leur personnel pendant la formation.

INTRODUCTION STRATÉGIQUE

Les tarifs douaniers et les changements sur les marchés mondiaux ont profondément perturbé les industries clés du Manitoba axées sur les exportations et les importations, se répercutant à la fois sur la main-d'œuvre et les entreprises. Les États-Unis et la Chine demeurent les premiers partenaires commerciaux du Manitoba, ayant absorbé respectivement 72 % et 7 % des exportations en 2024. Compte tenu de cette forte dépendance commerciale, l'économie manitobaine reste très vulnérable aux changements de politiques tarifaires et commerciales de ces deux pays.

Les industries manitobaines qui dépendent du commerce transfrontalier sont particulièrement vulnérables à la volatilité des prix et à l'incertitude des marchés, ce qui peut entraîner une hausse des coûts, une réduction de la compétitivité, un ralentissement de la production, des pertes d'emplois et des retards dans les investissements. Outre les secteurs de l'acier et du bois d'œuvre résineux, l'agriculture, la construction, la fabrication, le commerce de gros, ainsi que le transport et l'entreposage risquent aussi d'être frappés de plein fouet.

Après discussion avec des employeurs, des syndicats et des associations industrielles, le Manitoba a déterminé que les répercussions tarifaires sur la main-d'œuvre et les employeurs pourraient s'intensifier dans les années à venir, que les tarifs soient maintenus ou non. Si de nombreuses entreprises manitobaines ont mobilisé les ressources à leur portée pour préserver les emplois à court terme, elles auront besoin d'assistance pour s'adapter à de nouveaux marchés et commercialiser de nouveaux produits afin de garantir leur pérennité.

En 2025-2026, la demande principale de soutien à la main-d'œuvre émane des entreprises qui souhaitent perfectionner ou requalifier leur personnel afin de renforcer leur résilience face aux perturbations commerciales et de prévenir les mises à pied.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PROGRAMMES PRÉVUS

Dans le cadre de sa réponse tarifaire pour la main-d'œuvre, le Manitoba offre du soutien par l'entremise de deux programmes : le développement des compétences et la Subvention canadienne pour l'emploi – Manitoba.

1. Nom du programme : Développement des compétences	Nouveau programme conçu pour la réponse tarifaire ☐ Modification d'un programme existant ☒
Nouvelles dépenses prévues dans le cadre du financement de la réponse tarifaire pour la main-d'œuvre : 120 000 \$	
Date de début du programme 16 juillet 2025 : acier 5 août 2025 : bois d'œuvre résineux 5 septembre 2025 : autres industries touchées par les tarifs Date de fin du programme 31 mars 2026	
Description prévue du programme (y compris les activités et projets pertinents) – Priorités d'intervention Le Programme de développement des compétences offre un soutien aux Manitobaines et Manitobains qui ont besoin d'une formation pour trouver un emploi. Il accorde une aide financière aux personnes peu qualifiées, sans emploi ou sous-employées pour leur permettre de suivre une formation qui ouvre la voie à un emploi durable dans des professions recherchées. Des consultantes et consultants en perfectionnement professionnel accompagnent les personnes touchées par les tarifs pour établir un plan de carrière concret et tracer la voie vers un tel emploi. Un financement est offert pour les coûts de formation et les services globaux, comme les allocations pour les frais de subsistance, de transport et de garde d'enfants.	
Groupes de clients ou bénéficiaires ciblés ☒ Personnes sans emploi ☐ Accords de travail partagé ☐ Personnes employées	
Avantages prévus du programme Former des personnes pour des emplois recherchés améliore leur employabilité, réduit la dépendance au soutien gouvernemental et renforce les compétences demandées	

sur le marché. Pour les personnes touchées par les tarifs, le programme les aidera à se réorienter vers de nouveaux secteurs en manque de main-d'œuvre qualifiée, améliorant par le fait même la stabilité économique.

Résultats attendus

Les personnes touchées par les tarifs qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi obtiendront une formation pour des professions recherchées et réintégreront le marché du travail.

2. Nom du programme
Subvention
canadienne pour
l'emploi – Manitoba

Nouveau programme conçu pour la réponse tarifaire ☐
Modification d'un programme existant ☒

Nouvelles dépenses prévues au titre de la Subvention canadienne pour l'emploi – Manitoba provenant du financement de la réponse tarifaire pour la main-d'œuvre : 1,7 M\$

Date de début du programme

16 juillet 2025 : acier

5 août 2025 : bois d'œuvre résineux

5 septembre 2025 : autres industries touchées par les tarifs

Date de fin du programme

31 mars 2026

Description prévue du programme (y compris les activités et projets pertinents) – Priorités d'intervention

Le Manitoba tirera parti de la Subvention canadienne pour l'emploi – Manitoba pour offrir son programme en 2025-2026, lequel sera financé au titre des Partenariats avec les intervenants du marché du travail dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail. Ce programme aide à couvrir les coûts de formation des employés nouveaux et existants afin de répondre aux besoins de l'entreprise, de soutenir le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de stimuler la croissance économique et d'augmenter les possibilités d'emploi au Manitoba.

Les employeurs admissibles peuvent se voir rembourser jusqu'à 100 % des coûts directs de formation, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par tête et un maximum de 100 000 \$ au total. La formation doit être dispensée par un prestataire tiers externe.

En outre, le Manitoba fournira des subventions salariales aux employeurs pour les travailleuses et travailleurs qui ne participent pas à des accords de travail partagé, là où les employeurs ont cerné un besoin de perfectionnement ou de requalification du personnel en place, mais font face à des pressions financières ou opérationnelles importantes qui risqueraient autrement de compromettre ces emplois pendant la formation. Consultez la section « Subventions salariales » ci-dessous pour en savoir plus sur cette mesure.

Groupes de clients ou bénéficiaires ciblés

- ☐ Personnes sans emploi
- ☒ Accords de travail partagé
- ☒ Personnes employées

Avantages prévus du programme

Ce programme vise à : maintenir en poste les personnes touchées par les tarifs, constituer une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs concernés et permettre aux entreprises confrontées à des difficultés tarifaires de requalifier ou de perfectionner leur personnel pour s'adapter à l'évolution des besoins opérationnels.

Résultats attendus

- Les personnes qui risquent de perdre leur emploi en raison des tarifs recevront une requalification ou un perfectionnement des compétences pour conserver leur emploi.
- Les personnes participant à des accords de travail partagé recevront une formation de perfectionnement ou de requalification pour retrouver leur horaire à temps plein.
- Les employeurs pourront maintenir en poste les personnes qui risquaient d'être mises à pied, tout en constituant la main-d'œuvre qualifiée requise pour se tourner vers de nouveaux marchés ou de nouveaux produits.

SUBVENTIONS SALARIALES

Grâce à la Subvention canadienne pour l'emploi – Manitoba, le Manitoba fournira des subventions salariales aux employeurs pour les travailleuses et travailleurs ne participant pas à des accords de travail partagé, là où les employeurs ont cerné un besoin de perfectionnement ou de requalification du personnel en place, mais font face à des pressions financières ou opérationnelles importantes qui risqueraient autrement de compromettre ces emplois pendant la formation.

Les vastes consultations conduites auprès d'employeurs et d'associations industrielles de tous les secteurs de l'économie du Manitoba ont démontré que les entreprises font appel aux ressources et aux leviers à leur disposition pour éviter les mises à pied malgré les répercussions des tarifs douaniers. Les entreprises anticipent néanmoins devoir composer avec des pressions persistantes découlant des tarifs et des changements sur les marchés mondiaux. Elles cherchent à explorer de nouveaux marchés et produits afin d'accroître leur résilience.

Les entreprises cherchant à se tourner vers de nouveaux marchés et produits pourraient avoir besoin de requalifier ou de perfectionner leur personnel pour y parvenir. Or, les employeurs ont relevé des risques opérationnels associés à la participation du personnel à des formations pendant les heures de travail en période de pression opérationnelle. Les subventions salariales réduisent ce risque pour les employeurs, ce qui leur permet de requalifier ou de perfectionner les compétences de leur main-d'œuvre, de diversifier leurs activités pour accroître leur résilience et d'éviter les mises à pied.

PLANS ET RÉSULTATS DE CONSULTATION

Le Manitoba a mobilisé les intervenants tout au long de 2025 et au début de 2026 pour évaluer les répercussions potentielles des tarifs commerciaux et cibler les types de soutien à la main-d'œuvre prioritaires. Ces intervenants étaient des représentantes et représentants de chambres de commerce et de syndicats, des propriétaires d'entreprises et des associations d'entreprises de secteurs susceptibles de subir de lourdes répercussions, notamment l'acier, le bois d'œuvre résineux, l'aluminium et d'autres secteurs manufacturiers, ainsi que l'agriculture et le transport.

Les intervenants représentaient un large éventail d'entreprises et de travailleuses et travailleurs du Manitoba, y compris ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Même si les consultations n'ont pas permis de recenser de préoccupations ou de besoins précis de ces communautés quant aux répercussions tarifaires, le Manitoba maintiendra son dialogue avec ces intervenants et s'assurera que leurs besoins sont comblés.

Les activités de consultation comprenaient notamment :

- des discussions générales sur les répercussions sectorielles des tarifs, y compris le marché du travail, menées avant l'annonce du financement fédéral en réponse aux tarifs;
- des discussions sectorielles ciblées afin d'adapter la réponse tarifaire pour la main-d'œuvre aux secteurs de l'acier et du bois d'œuvre résineux.

Les intervenants ont fait ressortir les points suivants :

- À ce jour, les tarifs ont eu pour effet de hausser les coûts, de réduire les exportations et la compétitivité, de perturber les chaînes d'approvisionnement et de mettre des emplois en péril.
- Les préoccupations initiales des intervenants quant aux mises à pied ont laissé place à des priorités claires : maintenir les activités, gérer les liquidités et les pressions sur les coûts, maintenir en poste les personnes qualifiées et diversifier les marchés d'exportation pour renforcer la résilience à long terme.
- Les entreprises et les secteurs explorent la diversification des marchés pour renforcer leur résilience à la fois aux répercussions tarifaires actuelles et aux effets à long terme anticipés.
- Les interventions gouvernementales coordonnées et la cohérence des messages sont importantes.
- Les mesures de rétorsion tarifaires doivent être examinées avec soin pour éviter de nuire aux industries canadiennes.
- Le soutien à l'investissement dans la technologie et l'innovation, la diversification

des marchés et l'élimination des obstacles au commerce interprovincial ont été désignés comme des mesures prioritaires.

À la lumière des commentaires concernant les répercussions et les besoins actuels, le Manitoba accordera, en 2025-2026, un soutien à des projets de formation dirigés par l'industrie qui aideront les employeurs à prévenir les mises à pied et à améliorer ou adapter les compétences du personnel afin de renforcer la compétitivité, la capacité d'exportation et la productivité. Par ailleurs, le Manitoba offrira un soutien individuel pour répondre aux besoins de formation des personnes sans emploi, ce qui garantit une approche globale face aux problèmes de main-d'œuvre.